

Eddyfi Canada Inc. – Conditions générales - Vente / Location

- CONTRAT** : Les Conditions générales suivantes, y compris tous les documents, dessins ou spécifications qui y sont incorporées par référence, font partie de tout bon de commande accepté par EDDYFI ou de tout contrat de vente ou de location conclu entre EDDYFI et son client (ci-après le « **Client** ») et constituent ensemble l'intégralité du contrat applicable entre EDDYFI et le Client (ci-après le « **Contrat** »). Dans les Conditions générales, le nom « **EDDYFI** » désigne EDDYFI Canada Inc., une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et « **produits** » désigne les produits de marque EDDYFI, Inuktun, M2M, Silverwing, Teletest ou TSC.
- CONTRAT CONTRAIGNANT** : Le Contrat liera EDDYFI et le Client dès sa signature ou son acceptation écrite par EDDYFI, ou dès le début de son exécution par EDDYFI. En cas de conflit entre les dispositions des Conditions générales et celles du contrat de vente ou de location, ce dernier prévaudra. Tout bon de commande ne sera réputé accepté qu'après l'émission par EDDYFI d'un accusé de réception (AR).
- PRIX, TAXES ET DOUANES** : Les prix ne sont applicables que dans la mesure où ils sont indiqués dans un devis préparé par EDDYFI et selon les termes de ce devis. Les bons de commandes qui ne sont pas conformes au devis d'EDDYFI (par exemple, une commande tardive ou une demande de livraison accélérée) peuvent être acceptés par EDDYFI ou faire l'objet d'un nouveau devis et de l'imposition de frais supplémentaires, tel que déterminé par EDDYFI. Les prix peuvent être modifiés par EDDYFI sans préavis et sont sujets à la correction d'erreurs d'écriture. Tous les paiements seront effectués sans aucune déduction pour ou au titre des taxes, charges, frais et retenues de toute nature (y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'expédition supplémentaires, les primes d'assurance fret, les frais d'inspection, les droits de douane, les taxes d'importation ou d'exportation, les coûts de certification, les évaluations et autres frais non expressément inclus dans le devis EDDYFI), sauf si la loi l'exige. Dans un tel cas, le Client paiera à EDDYFI les montants supplémentaires nécessaires pour assurer la réception par EDDYFI du montant total qui aurait été reçu sans cette déduction. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client assume tous les coûts de certification d'un produit commandé par le Client et qui n'est pas déjà certifié dans le pays de destination.
- PAIEMENT** : Sauf si autrement convenu par écrit par EDDYFI, et sous réserve d'approbation de crédit, les factures sont émises (a) pour les commandes FCA, à la date d'expédition; et (b) pour les commandes Ex Works, à la date à laquelle le Client prend acte de l'avis selon lequel les produits sont prêts pour le ramassage et sont exigibles et payables dans la monnaie légale selon les conditions spécifiées dans le devis et l'accusé de réception de la commande. Tous les montants facturés impayés et exigibles sont soumis à des intérêts au taux d'un et demi pour cent (1½%) par mois (18% l'an) avec des intérêts de retard au même taux, ou jusqu'au maximum autorisé par la loi applicable, et ce, à partir de la date où ils deviennent dus.
- LIVRAISON, TITRE, ET RISQUE DE PERTE** : Sauf indication contraire sur le devis préparé par EDDYFI, la livraison est sujette à l'Incoterm FCA (Site de fabrication). Que s'appliquent ou non les Incoterms FCA ou Ex Works, le Client assume les frais de transport des produits; les produits sont réputés livrés au Client, et les risques de perte des produits (y compris, sans limitation, lors de leur chargement sur des camions, de leur transfert sur un navire ou un avion et de l'accomplissement des formalités douanières) passent au Client, lorsque EDDYFI met les produits à la disposition du Client ou de son transporteur au site de fabrication d'EDDYFI. La propriété des produits est transférée au Client au moment du paiement intégral des produits à EDDYFI. En l'absence d'instructions spécifiques, les produits sont expédiés par le transporteur qu'EDDYFI juge le plus pratique. Aucune réclamation pour erreur d'expédition ne sera recevable si elle n'est pas présentée par écrit dans les dix (10) jours suivant la réception des produits par le Client. Sous réserve de ce qui précède, les INCOTERMS 2020 s'appliquent à la livraison et aux risques de perte des produits. Dans le cas où le client souhaite effectuer un changement affectant la livraison des produits (y compris, mais sans s'y limiter, un changement d'Incoterms, un changement d'adresse ou de transporteur) moins de cinq (5) jours avant la date initialement prévue pour l'expédition des produits, le client accepte de payer des frais supplémentaires raisonnablement déterminés par EDDYFI pour compenser le coût administratif de la réalisation de ce changement.
- ANNULATION** : Aucune commande ne peut être annulée par le Client, en totalité ou en partie, sans l'approbation écrite préalable d'EDDYFI. Toute annulation approuvée par EDDYFI est soumise aux frais d'annulation déterminés par EDDYFI.
- RETOURS ET FRAIS DE RÉAPPROVISIONNEMENT** : À l'exception de ce qui est prévu dans la Garantie Limitée des Produits, EDDYFI n'autorise pas le retour et le réapprovisionnement des produits. Toutefois, si EDDYFI approuve un retour, alors il sera sujet aux frais de retour ou de réapprovisionnement déterminés par EDDYFI. Les produits spéciaux ou hors catalogue ne peuvent pas être retournés. Tous les produits retournés doivent être envoyés à EDDYFI, port payé, par le Client dans un emballage approprié pour éviter tout dommage pendant le transport. Les dommages causés aux produits pendant le transport ou alors qu'ils sont en la possession du Client seront facturés par EDDYFI au Client.
- MODIFICATION** : EDDYFI se réserve le droit de modifier la conception des produits ou de leurs composantes sans préavis.
- UTILISATION** : Le Client doit s'assurer que le produit qu'il achète est utilisé par du personnel qualifié et expérimenté conformément : (a) à la formation et aux instructions d'utilisation fournies de temps à autre par EDDYFI; (b) aux conditions de couverture de toutes polices d'assurance applicables; et (c) aux lois, codes et réglementations applicables. Le Client doit faire preuve d'un soin raisonnable et approprié dans la garde et l'utilisation du produit.
- INDEMNISATION PAR LE CLIENT** : Le Client reconnaît qu'il utilisera les produits faisant l'objet du Contrat à ses propres risques et accepte d'indemniser et de dégager EDDYFI de toute responsabilité, perte, dommage, dépense, poursuite ou jugement résultant de blessures ou de décès de toute personne, ou de dommages à la propriété, en relation avec ou résultant de ce Contrat ou de l'utilisation, du fonctionnement, du stockage ou du transport des produits faisant l'objet du Contrat.
- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** : Tous les droits de propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les brevets, marques et dessins industriels enregistrés ainsi que le droit d'appliquer pour leur enregistrement, les droits d'auteur, les droits de conception, les droits sur les bases de données, les droits sur les informations confidentielles et le savoir-faire) et tous les droits analogues partout dans le monde et existant à tout moment sur les produits ou découlant de leur conception ou de leur fabrication ou de la prestation de services s'y rapportant, y compris toute modification apportée aux produits, appartiennent à EDDYFI et demeurent sa seule propriété.

Le Client doit d'abstenir d'enregistrer ou de demander l'enregistrement de tout droit de propriété intellectuelle relatif aux produits qui aurait pour effet direct ou indirect (i) de restreindre la capacité d'EDDYFI à commercialiser et à vendre les produits ; ou (ii) de limiter l'utilisation des produits par un tiers (tel que les autres clients d'EDDYFI). Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client ne doit pas enregistrer ou demander l'enregistrement d'un brevet de méthode (également connu sous le nom de brevet de « procédé ») dans lequel une ou plusieurs des revendications concernent l'utilisation d'un produit ou d'un instrument ou équipement similaire.

Le Client ne doit pas changer la marque apparaissant sur tout produit ou emballage, ou sur tout document ou objet y associé, ni modifier, enlever ou altérer de quelque manière que ce soit une marque de commerce ou autre marquage apparaissant sur un produit ou un emballage, ou un document ou objet y associé, à moins d'avoir obtenu l'approbation écrite préalable d'Eddyfi (laquelle peut être donnée ou refusée par EDDYFI à sa discrétion). Sans limiter ce qui précède, le Client ne doit pas étiqueter ou réétiqueter un produit ou un emballage, ou un document ou objet y associé, ou inclure tout marquage qui pourrait amener quelqu'un à croire que le Client ou toute autre personne qu'EDDYFI est le fabricant du produit.
- GARANTIE LIMITÉE DES PRODUITS** : Sauf tel qu'autrement convenu par écrit par EDDYFI, les produits, tels que les instruments, les produits mécaniques, les pièces de rechange, les sondes et les câbles, sont garantis, au bénéfice du Client d'origine seulement, et en lien avec l'utilisation exclusive de ceux-ci par le Client ou une société directement affiliée, contre tout défaut de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de leur livraison. Une couverture supplémentaire peut être fournie dans le cadre d'un programme de maintenance du matériel (HMP) acheté séparément par le Client. Les sondes et les câbles sont considérés comme des consommables et doivent être remplacés périodiquement en raison de leur usure. EDDYFI ne garantit pas la durée de vie des sondes, des câbles et des autres consommables. EDDYFI ne garantit pas les produits contre les dommages ou les défauts causés par l'usure, la négligence, la mauvaise utilisation, des conditions de fonctionnement anormales, des altérations ou des dommages causés par des événements indépendants de la volonté d'EDDYFI. EDDYFI ne sera pas responsable des défauts des produits causés par ou résultant de toute inexactitude dans tout dessin, description ou spécification fourni par le Client. Sur demande écrite du Client pendant la période de garantie, EDDYFI, à son choix, réparera ou remplacera les produits défectueux dans un délai raisonnable. La durée initiale de la garantie s'applique, sans extension, pour les produits réparés ou remplacés. Tout produit défectueux doit être envoyé à EDDYFI, port payé, par le Client dans un emballage approprié pour éviter tout dommage pendant le transport. La Garantie Limitée des

Eddyfi Canada Inc. – Conditions générales - Vente / Location

Produits ne s'applique pas à la calibration périodique ou aux travaux d'entretien mineurs décrits dans les manuels d'utilisation des produits.

Toutes les réparations payées par le Client et effectuées par EDDYFI sont garanties contre les défauts de fabrication pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de l'achèvement de la réparation. Sur notification écrite du Client à l'égard d'un défaut pendant la période de quatre-vingt-dix (90) jours, EDDYFI remplacera la ou les pièces défectueuses et/ou effectuera à nouveau la réparation. Cette garantie est limitée aux défauts directement liés à la réparation initialement effectuée.

EDDYFI ne garantit pas les produits de marques autres que EDDYFI / Inuktun / M2M / Silverwing / Teletest / TSC.

13. **LOGICIEL** : Tout logiciel afférent aux produits est soumis à un Contrat de licence de logiciel ou à un Contrat de souscription de logiciel spécifique. Le logiciel n'est pas vendu, mais sujet à une licence d'utilisation non exclusive limitée. Le logiciel doit être utilisé seulement en lien avec le produit auquel il se rapporte ou avec la clé logicielle fournie par EDDYFI.
14. **SUPPORT TECHNIQUE** : Eddyfi n'a aucune obligation de fournir du support technique ou de l'expertise pour : (i) les produits qui ne sont pas sujets à un certificat de calibration valide ou à un programme de maintenance de matériel (HMP) valide, ou (ii) les logiciels qui n'ont pas été mis à jour à la dernière version disponible en vertu d'un contrat de souscription de logiciel ou d'un programme de maintenance de logiciel valide.
15. **PROCÉDURES JUDICIAIRES** : Une partie sera réputée en défaut dans le cas où une ordonnance est émise ou si elle présente une proposition ou un arrangement avec ses créanciers, ou dépose un avis d'intention de procéder à une proposition ou un arrangement, ou cède ses actifs au profit de ses créanciers, ou si une pétition de faillite est déposée contre elle, ou si un syndic ou un autre officier de faillite lui est nommé en vertu de toute loi sur la faillite ou l'insolvabilité, ou si une saisie ou un jugement est exécuté sur tous ou partie de ses actifs (à moins que la saisie ne soit dûment contestée dans les cinq (5) jours de son exécution), ou si elle devient autrement insolvable. Dans un tel cas, la résiliation de ce Contrat sera réputée effective un jour avant le début de ladite procédure.
16. **GARANTIE LIMITÉE DES SERVICES** : EDDYFI accepte de fournir des services au Client à la condition expresse que la seule obligation d'EDDYFI soit de fournir les services de manière professionnelle et compétente, en fonction du type et de la qualité prévus dans le devis préparé par EDDYFI. EDDYFI ne garantit pas l'aptitude, l'adéquation ou l'état de l'équipement du Client relativement auquel les services sont fournis. S'il y a un défaut de qualité en lien avec les services fournis, le Client doit en informer EDDYFI par écrit et, si possible, EDDYFI réexécutera les services sans frais supplémentaires dans un délai raisonnable. Dans le cas où des services sont réexécutés par EDDYFI, le Client doit fournir à EDDYFI un accès adéquat à son équipement afin de permettre à EDDYFI de les réexécuter. Tous les frais supplémentaires encourus par EDDYFI afin d'accéder à l'équipement seront à la charge du Client. Si la réexécution des services n'est pas possible, EDDYFI et le Client négocieront de bonne foi pour parvenir à une solution équitable.

QUE CE SOIT SUR LA BASE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU EXTRA-CONTRACTUELLE, D'UN DÉLIT, DE LA NÉGLIGENCE OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE, LA GARANTIE LIMITÉE DES PRODUITS ET LA GARANTIE LIMITÉE DES SERVICES QUI SONT ÉNONCÉES DANS CES CONDITIONS GÉNÉRALES SONT EXCLUSIVES ET AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, LÉGALE OU CONVENTIONNELLE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET/OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, NE S'APPLIQUE. LA GARANTIE LIMITÉE DES PRODUITS ET LA GARANTIE LIMITÉE DES SERVICES CONSTITUENT LA SEULE RESPONSABILITÉ DE EDDYFI EN CE QUI CONCERNE SES PRODUITS ET SERVICES.

17. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : La responsabilité totale d'EDDYFI pour toutes pertes ou dommages résultant de toutes causes, y compris, sans limitation, en raison d'un défaut des produits sujets à ce Contrat, des services, des logiciels, de la documentation ou du travail sur site fournis par EDDYFI dans le cadre de ce Contrat, est limitée au prix d'achat du ou des articles en cause. En aucun cas, EDDYFI ne pourra être tenu responsable de tout dommage incident, indirect, spécial, accessoire ou consécutif fondé sur un bris de garantie, un bris de contrat, la négligence, la responsabilité directe ou toute autre théorie juridique. Les dommages exclus comprennent, sans s'y limiter, les pertes de bénéfices, d'économies, de revenus ou

autres pertes commerciales ou économiques, la perte d'utilisation du produit ou de tout équipement associé, les temps d'arrêt, les réclamations de tiers, y compris le Client, les dommages matériels et les blessures corporelles.

18. **CONFORMITÉ AVEC LA LOI ET LES RÈGLEMENTS SUR LE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS** : Le Client accepte de ne prendre aucune mesure qui ferait en sorte qu'EDDYFI soit en violation de toute loi. Ces lois comprennent, sans s'y limiter, les la réglementation sur le contrôle des exportations du Canada, du Royaume-Uni, de l'Union européenne, des États-Unis et de la France ou toute autre réglementation équivalente d'une autre juridiction. Tout détournement, utilisation, exportation ou réexportation contraire à la loi est interdit. Les produits ne peuvent pas être exportés ou réexportés vers des pays ou des entités ou des personnes qui ne sont pas admissibles, en vertu de la réglementation sur le contrôle des exportations du Canada, du Royaume-Uni, de l'Union européenne, des États-Unis ou de la France ou toute réglementation équivalente d'une autre juridiction, à recevoir des marchandises, des technologies et/ou des logiciels. Les Clients qui ont l'intention de revendre ou de transférer les produits achetés à un tiers doivent déclarer toutes les informations relatives à l'utilisateur final à EDDYFI. Il est de la responsabilité du Client de comprendre la gravité d'exporter des produits sans les licences ou autorisations appropriées.
19. **FORCE MAJEURE** : EDDYFI ne sera pas responsable de tout retard ou défaut d'expédition ou de fourniture de produits ou services si ce retard ou ce défaut est causé par des circonstances indépendantes de la volonté d'EDDYFI, y compris, mais sans s'y limiter, un conflit de travail, une grève, un embargo, une guerre, une émeute, une insurrection, un mouvement populaire, un incendie, une inondation, un accident, une tempête, une épidémie, un acte de Dieu, un défaut d'approvisionnement ou de transport, une action gouvernementale ou une autre cause indépendante de la volonté d'EDDYFI.
20. **CONDITIONS CONTRADICTOIRES** : En cas de conflit entre les termes ou conditions d'un bon de commande du Client et les Conditions générales d'EDDYFI, les Conditions générales d'EDDYFI s'appliquent.
21. **LOI APPLICABLE** : Le Contrat est, à tous égards, régi et interprété conformément aux lois de la province de Québec (Canada), à l'exception des règles sur les conflits de lois, et à l'exclusion de la Convention des Nations Unies de Vienne sur la vente internationale de marchandises.
22. **EN CAS DE CONTRAT DE LOCATION OU DE VENTE CONDITIONNELLE, LES CONDITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT ÉGALEMENT** :
 - I. **PROPRIÉTÉ** : Le produit est, et restera à tout moment, la propriété exclusive d'EDDYFI et est mis à la disposition du Client uniquement sur une base de location ou jusqu'au paiement complet et final de son prix de vente dans le cas d'une vente conditionnelle. Le produit est et restera la propriété d'EDDYFI même s'il est installé ou fixé sur un bien immobilier par le Client. Si la propriété du produit est transférée au Client par la loi en raison de l'installation ou de l'attachement à un bien immobilier, le Client devra indemniser EDDYFI en conséquence. Le Client ne doit ni constituer, ni permettre la constitution d'une charge ou d'une sûreté sur le produit ou ses composantes.
 - II. **IDENTIFICATION** : EDDYFI peut marquer le produit pour indiquer de manière visible qu'elle reste propriétaire de ce produit et le Client ne doit pas permettre que ce marquage soit caché, enlevé ou dégradé ou qu'un marquage contradictoire soit effectué.
 - III. **ACCÈS** : Le Client s'engage à accorder à EDDYFI en temps utile l'accès à ses locaux et au produit.
 - IV. **EMPLACEMENT** : Le Client doit à tout moment maintenir le produit à l'emplacement convenu et ne doit pas le déplacer sans le consentement écrit préalable d'EDDYFI.
 - V. **EXPLOITATION** : Le Client doit maintenir des mesures de sécurité adéquates pour protéger le produit contre le vol, le vandalisme, le sabotage, le feu, les accidents industriels et les autres accidents. Si le personnel du Client n'a jamais utilisé le produit auparavant, ou s'il est jugé non qualifié par EDDYFI, EDDYFI peut, à sa seule discrétion, exiger que le personnel du Client suive une formation détaillée avant de l'utiliser. Le lieu et les coûts de la formation seront à la charge du Client. Le Client remboursera et/ou indemniserà EDDYFI pour tout dommage causé au produit.

Eddyfi Canada Inc. – Conditions générales - Vente / Location

- VI. **RETOUR, TITRE ET RISQUE DE PERTE** : De sa date d'expédition jusqu'à la réception du produit par EDDYFI suite à son retour par le Client, le Client supportera le risque de perte, de dommage, de vol ou de destruction du produit pour quelque cause que ce soit. En outre, à moins que le Client n'ait choisi d'acheter le Programme RED optionnel (voir ci-dessous), le Client assume la responsabilité de l'entretien et de la réparation du produit à partir de sa date d'expédition jusqu'à sa réception par EDDYFI après son retour par le Client. Le Client doit retourner le produit à EDDYFI en bon état de propreté et de bon fonctionnement, à l'exclusion de l'usure normale. Tout produit nécessitant un nettoyage supplémentaire lors de son retour sera soumis à des frais de nettoyage d'un montant minimum de 200 USD. Le Client devra emballer correctement le produit retourné dans son emballage d'origine et sera responsable de tout dommage causé au produit pendant son retour. Si le retour est retardé en raison d'une utilisation supplémentaire, d'une méthode d'expédition lente ou de tout autre motif relevant du Client, des frais supplémentaires seront appliqués.
- VII. **PROGRAMME RED** : Le Client peut choisir d'acheter le Plan de Protection des Produits de Location EDDYFI (le « **Programme RED** ») couvrant l'entretien et les réparations résultant d'une utilisation normale du produit (mais excluant (i) la perte, les dommages, le vol ou la destruction du produit et (ii) l'entretien et les réparations du produit résultant d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle du Client) pendant la période allant de sa date d'expédition jusqu'à sa réception par EDDYFI après son retour par le Client, en contrepartie des frais qui peuvent être indiqués par EDDYFI de temps à autre. Le Client doit payer tous les frais liés au Programme RED au plus tard au moment où ces frais sont dus, tel que déterminé par EDDYFI, et le Client accepte que si le paiement des frais liés au Programme RED n'est pas effectué au plus tard au moment où ces frais sont dus, le produit ne sera pas couvert par le Programme RED, comme si le Client n'avait pas acheté le Programme RED.
- VIII. **ASSURANCE** : Le Client souscrira et maintiendra, à ses propres frais, (i) une assurance couvrant la perte, le vol, la destruction ou les dommages au produit pour un montant qui ne sera pas inférieur au coût de remplacement du produit et (ii) une assurance responsabilité civile générale et professionnelle complète contre les réclamations pour dommages corporels, décès et dommages matériels d'un montant minimum de 2 000 000 USD par événement pour couvrir la responsabilité découlant de l'utilisation du produit ou des activités du Client en lien avec le produit, aux termes de polices d'assurance satisfaisantes pour EDDYFI. EDDYFI doit être ajoutée comme assuré désigné sur les polices d'assurance et ces polices doivent prévoir qu'elles ne peuvent être modifiées, amendées ou annulées sans un préavis écrit de trente (30) jours à EDDYFI. Un certificat d'assurance confirmant la couverture ci-dessus et indiquant EDDYFI en tant qu'assuré désigné doit être transmis à EDDYFI avant l'expédition du produit, étant toutefois entendu qu'EDDYFI ne sera pas tenue de vérifier l'existence des polices d'assurance ou de les examiner ou de conseiller le Client à savoir si elles sont conformes aux exigences ci-dessus. L'obligation du Client de souscrire et de maintenir la couverture d'assurance susmentionnée ne limitera en aucune manière la responsabilité du Client envers EDDYFI en vertu des présentes, y compris, sans limitation, si une perte ou un dommage n'est pas couvert par l'assurance.
- IX. **MODIFICATIONS** : Le Client ne doit pas, sans le consentement écrit préalable d'EDDYFI, apporter une altération, une modification, une amélioration ou un ajustement de quelque nature que ce soit au produit faisant l'objet du Contrat ou à un accessoire ou ajout à celui-ci, ou procéder au démontage du produit.
- X. **RECOURS EN CAS DE DÉFAUT** : En cas de défaut du Client, EDDYFI peut résilier le Contrat avec effet immédiat et, en conséquence du défaut, réclamer au Client le montant total dû pour toute la période de location encore impayé par le Client en vertu du Contrat, lequel deviendra immédiatement exigible et payable. Dans le cas d'une telle résiliation, le Client retournera immédiatement le produit objet du Contrat à EDDYFI et accepte qu'EDDYFI entre dans les installations où le produit est situé afin de l'en retirer. Tous les coûts et dépenses, y compris les frais et honoraires juridiques encourus aux fins de l'exécution par EDDYFI de ses recours seront payés par le Client. EDDYFI peut, à sa discrétion, réclamer tout intérêt sur les montants impayés en fonction de la réglementation applicable.
- XI. **RÉSILIATION** : En cas de résiliation du Contrat de location (ou du Contrat de vente conditionnelle), pour quelque raison que ce soit, chaque partie doit immédiatement retourner à l'autre partie tout produit ou document appartenant à l'autre partie, doit cesser toute utilisation de la propriété intellectuelle de l'autre partie et mettre fin à toute déclaration selon laquelle le Contrat est toujours en vigueur. En outre, le Client perd immédiatement le droit de possession du Produit livré. Chaque partie transmettra également à l'autre partie toute information à laquelle l'autre partie a droit en vertu du Contrat. Nonobstant ce qui précède, les dispositions relatives à la propriété intellectuelle, à l'indemnisation, au choix de la juridiction et à la confidentialité survivront à la résiliation du Contrat, et cette résiliation n'aura pas pour effet de libérer une partie quant à tout montant qu'elle pourrait devoir à l'autre partie. Dans le cas d'un bon de commande, le Client peut suspendre ou annuler tout ou partie du Contrat moyennant un préavis raisonnable à EDDYFI et n'aura aucune autre responsabilité envers EDDYFI, à l'exception des coûts de main d'œuvre et du matériel encourus jusqu'à la date de la résiliation et des frais de résiliation raisonnables déterminés par EDDYFI.

TOUTES LES VENTES, VENTES CONDITIONNELLES ET LOCATIONS SONT EFFECTUÉES CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUX CONDITIONS DU DEVIS PRÉPARÉ PAR EDDYFI. TOUS LES BONS DE COMMANDES SONT REÇUS SUR LA BASE QU'ILS SONT SUJETS AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET AU DEVIS APPLICABLE. TOUTES LES CONDITIONS CONTRAIRES CONTENUES DANS UN BON DE COMMANDE OU TOUT AUTRE DOCUMENT ÉMIS PAR LE CLIENT SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUES.

Eddyfi Canada Inc.
3425, rue Pierre Ardouin,
Québec, Québec,
CANADA, G1P 0B3
sales@eddyfi.com